



Bulletin d'adhésion 2021

J'adhère à la FFMC et participe à son action !

- ★ Afin d'améliorer les conditions de pratique de la moto,
- ★ D'être informé régulièrement sur les mesures qui visent nos machines et leurs conducteurs,
 - ★ De connaître mes droits,
 - ★ De lutter contre les normes abusives,
- ★ Rejoindre une communauté active, citoyenne et solidaire.

Adhérer ou ré-adhérer en ligne : <http://adh.ffmc.fr/>
ou par courrier à l'aide de ce formulaire.

J'adhère à la FFMC pour 2021

Nom * : Prénom * :

Date naissance * :/...../..... Profession :

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Adresse courriel * :

🏍 Marque moto : Type : Cylindrée :

Tél. portable : Tél. fixe :

1ère adhésion Renouvellement (N° carte

Déjà adhérent ? Pensez au prélèvement automatique, demandez-le :

Sur votre compte GAEL (<http://gael.ffmc.fr/> onglet « mon profil ») ou à votre antenne.

Je souhaite être rattaché(e) à l'antenne du département n°66

Je verse 43 euros (minimum)

Fait le :

* **Données obligatoires**

Signature :

Données personnelles

J'autorise (cases à cocher) :

- La FFMC à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information
- La FFMC à transmettre mes données personnelles à Moto Magazine afin de m'envoyer mensuellement sa lettre d'information
- La FFMC à transmettre mes données personnelles à l'Assurance Mutuelle Des Motards pour lui permettre de me contacter.

Bulletin à envoyer avec un
chèque de 43 euros (minimum)
l'ordre de la **FFMC 66** à :

FFMC 66
1 avenue Paul Ribère
66000 PERPIGNAN

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à sn@ffmc.asso.fr ». La charte des données personnelles de la FFMC : www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6772